

## La "position européenne" opposée à un troisième mandat de Nkurunziza

Voice of America, 06 mars 2015 Eventuel 3e mandat de Nkurunziza : l'UE prévient des risques de tensions au Burundi L'Union européenne a tiré jeudi la sonnette d'alarme sur les risques de tensions qu'une éventuelle un 3<sup>e</sup> mandat du président burundais Pierre Nkurunziza pourrait provoquer lors de la présidentielle en juin. Le représentant de l'Union européenne à Bujumbura, Patrick Spirlet, a évoqué les tensions croissantes au Burundi à l'approche des élections.

Ces tensions se cristallisent notamment autour de l'intention de M. Nkurunziza de briguer un troisième mandat. Pour l'opposition, cela est inconstitutionnel, ce que réfute le camp présidentiel. "De nombreuses voix se sont exprimées par rapport à la question du 3e mandat et nous avons exprimé notre souhait au gouvernement que ces voix soient écoutées", a déclaré M. Spirlet, alors que l'Église catholique, l'opposition et la société civile s'opposent à une nouvelle candidature de Nkurunziza. "Ces divisions, alors que le pays a besoin de tout l'apaisement nécessaire pour que les élections se déroulent de façon paisible, doivent être prises en compte et il est certain que selon notre analyse, la présentation d'un troisième mandat du président actuel pourrait créer un certain nombre de tensions et présenter un certain nombre de risques", a-t-il poursuivi. M. Spirlet, accompagné notamment des ambassadeurs allemand, belge et français, présentait la "position européenne", à l'issue d'un dialogue entre l'Union européenne (UE) et le Burundi. La communauté internationale s'inquiète publiquement depuis plusieurs mois des tensions à l'approche des élections, mais c'est la première fois que l'UE prend position sur la question d'un nouveau mandat du président sortant. "Il y a de nombreux débats autour du 3e mandat (...) nous avons souligné que la paix reste fragile et qu'il est important (...) de tenir compte de la Constitution", a souligné le représentant de l'UE, appelant aussi au respect de l'accord de paix d'Arusha qui a mis fin à la guerre civile (1993-2006) au Burundi. L'article 96 de l'actuelle Constitution, basée sur les accords d'Arusha, prévoit que le chef de l'État "est élu au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans renouvelable une fois". Mais en 2005, le président Nkurunziza ayant été élu par le Parlement au titre de premier président après la transition, ses partisans estiment que son premier mandat n'entre pas dans le cadre de l'article 96. Le chef de la diplomatie burundaise, Laurent Kavakure a répondu que "l'accord d'Arusha ne doit pas être considéré comme une Bible". "Nous les Burundais, nous sommes les mieux placés pour évaluer ces risques et y trouver des solutions", a-t-il poursuivi. VOA/AFP